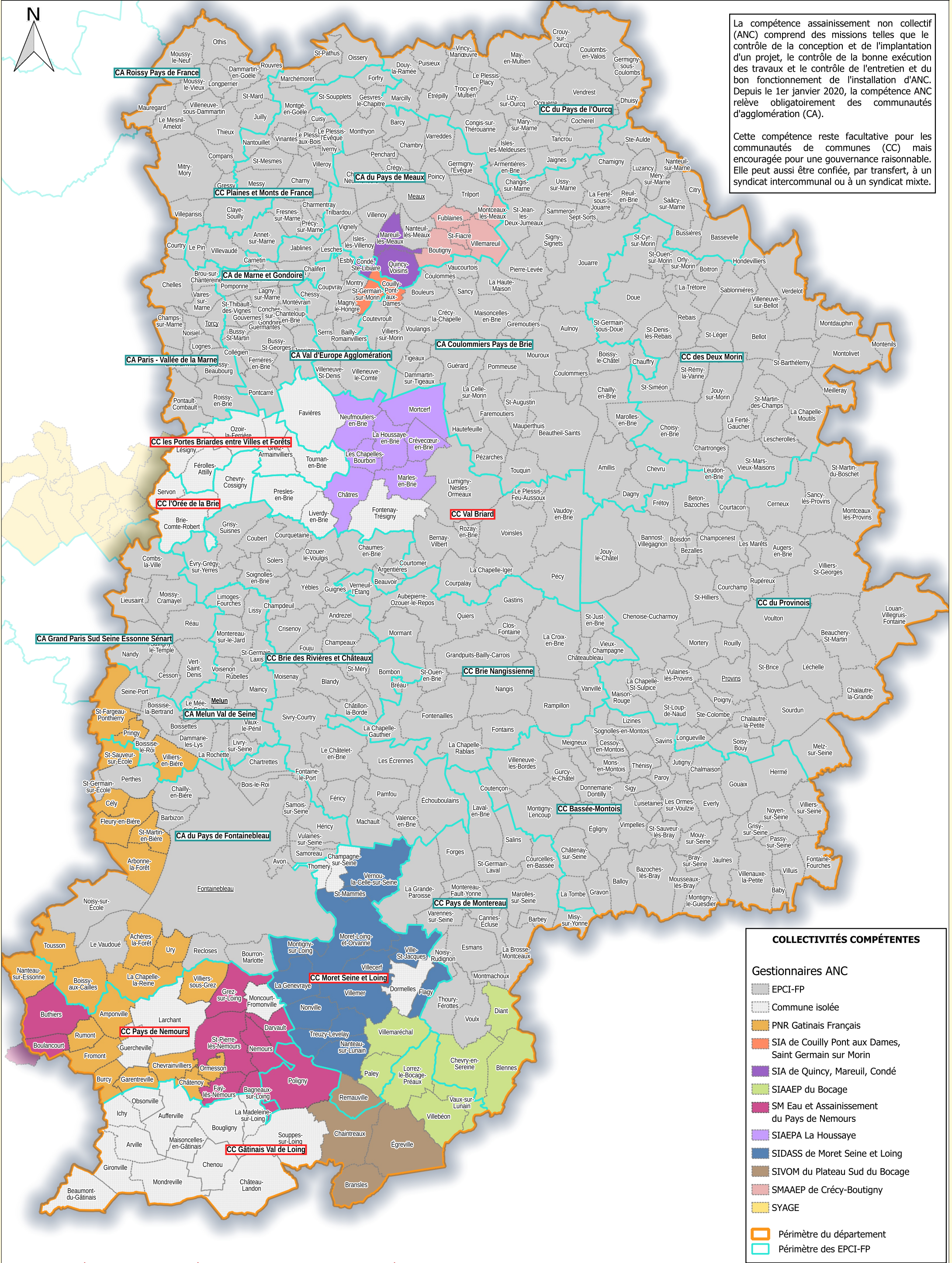


Gouvernance Assainissement Non Collectif en Seine-et-Marne - Situation au 6 février 2026



La compétence assainissement non collectif (ANC) comprend des missions telles que le contrôle de la conception et de l'implantation d'un projet, le contrôle de la bonne exécution des travaux et le contrôle de l'entretien et du bon fonctionnement de l'installation d'ANC. Depuis le 1er janvier 2020, la compétence ANC relève obligatoirement des communautés d'agglomération (CA).

Cette compétence reste facultative pour les communautés de communes (CC) mais encouragée pour une gouvernance raisonnable. Elle peut aussi être confiée, par transfert, à un syndicat intercommunal ou à un syndicat mixte.

COLLECTIVITÉS COMPÉTENTES

Gestionnaires ANC

EPCI-FP

Commune isolée

PNR Gâtinais Français

SIA de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin

SIA de Quincy, Mareuil, Condé

SIAAEP du Bocage

SM Eau et Assainissement du Pays de Nemours

SIAEPA La Houssaye

SIDASS de Moret Seine et Loing

SIVOM du Plateau Sud du Bocage

SMAAEP de Crécy-Boutigny

SYAGE

Périmètre du département

Périmètre des EPCI-FP